

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2017

*Le 27 Mars 2017, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le 3 Avril 2017 à 20 h 30, en Conseil ordinaire.*

*L'an deux mil dix sept, le 3 Avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de VILLERS ALLERAND étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Wily DUBOS, Maire.*

☞ **Etaient présents** : Wily DUBOS, Maire, Catherine CORDIER, Estelle COURTEIX, Olivier BAN, Jean-Pierre BERTHELOT, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Didier De AMORIN Clément GOELDEL, Bernard JACQUINET, Bernard WEILER.

- **Absente excusé** : Françoise PARANT ayant donné son pouvoir à J.P BERTHELOT.
- **Absent non excusé** : Hubert FOURNET

### ☞ **ORDRE DU JOUR :**

#### - **Délibérations** :

- **11/2017** : Approbation du Compte de Gestion du Percepteur de l'exercice 2016
- **12/2017** : Vote du Compte Administratif de l'exercice 2016
- **13/2017** : Affectation du Résultat de l'exercice 2016
- **14/2017** : Vote du Budget Primitif 2017
- **15/2017** : Vote du taux d'imposition de l'exercice 2017
- **16/2017** : Délibération fixant le montant du loyer de tennis
- **17/2017** : Délibération fixant le montant de loyer de la chasse

#### - **Questions diverses** :

Monsieur DUBOS ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal de signer d'une part la feuille de présence et d'autre part le procès-verbal du 13 Mars 2017. Aucune correction ni modification ne sont apportées. Madame Catherine CORDIER est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

## **DELIBERATIONS :**

- **11/2017 : Approbation du Compte de Gestion du Percepteur de l'exercice 2016 :**

Monsieur DE AMORIN prend la parole et présente aux membres du Conseil le Compte de Gestion de l'année 2016.

Après la présentation de celui-ci, établi par le percepteur Madame PEDRINI,

*Il est procédé au vote.*

**POUR : 12    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

**APPROBATION A L'UNANIMITE.**

- **12/2017 : Vote du Compte Administratif de l'exercice 2016**

Messieurs COCQUELET et De AMORIN procèdent à la lecture, ligne par ligne du Compte Administratif 2016 et répondent aux questions posées.

### **Fonctionnement :**

- Recettes : 839 322,95 €
- Dépenses : 736 310,01 €
- Excédent de fonctionnement : 103 012,94 €

### **Investissement :**

- Recettes : 393 072,76 €
- Dépenses : 174 425,12 €
- Excédent d'investissement : 218 647,64 €

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont d'autres questions ou s'ils souhaitent avoir des éclaircissements supplémentaires sur ce compte administratif 2016. Personne n'ayant de questions, Monsieur le Maire quitte la salle afin que le doyen de l'assemblée fasse procéder au vote.

*Il est procédé au vote.*

**POUR : 11    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

- **13/2017 : Affectation du Résultat de l'exercice 2016 :**

Messieurs COCQUELET et De AMORIN procèdent à la lecture de l'Affectation du Résultat sur 2016.

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2016 :

INVESTISSEMENT : Excédent cumulé de 130 360.44 € affecté au compte 001 recettes d'investissement

FONCTIONNEMENT : Excédent cumulé de 528 298.05 € affecté au 002 recettes de fonctionnement

*Il est procédé au vote.*

**POUR : 12    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0**

• **14/2014 : Vote du Budget Primitif 2017 :**

Messieurs COCQUELET et De AMORIN apportent les détails et explications sur la construction du budget primitif de 2017. Ils énumèrent d'autre part, ligne par ligne, les propositions de ce Budget Primitif 2017.

Fonctionnement

- Recettes :	1 067 446,00 €
- Dépenses :	1 067 446,00 €

Investissement

- Recettes :	604 100,00 €
- Dépenses :	604 100,00 €

*Il est procédé au vote.*

**POUR : 11    CONTRE : 0    ABSTENTION : 1**

**ACCEPTE A LA MAJORITE.**

• **15/2016 : Vote du taux d'imposition 2017 :**

L'article 1636 B du code général des impôts permet au Conseil Municipal de fixer chaque année les taux des taxes foncières « bâtis, non bâtis », et taxe d'habitation. Cette année compte-tenu de la mise en place de la future communauté urbaine « Grand Reims », en concertation avec toutes les communes concernées, il a été préconisé de respecter la neutralité fiscale pour les contribuables.

Par conséquent et en accord avec les propositions des instances administratives, il est soumis au vote les taux communaux ci-dessous repris pour l'année 2017.

« à savoir que les taux appelés par le Grand Reims sont inférieures à ceux de la précédente EPCI conformément à la neutralité fiscale. »

***Rappel taux 2016 :***

Taxe d'habitation	13,92%
Taxe foncière bâti	10,92%
Taxe foncière non bâti	9,09%
CFE	13,05%

**taux 2017 soumis au vote:**

20,02 %
14,17 %
12,64 %
non concerné

***Il est procédé au vote :***

**POUR : 8                    CONTRE : 0            ABSTENTION : 4**

Monsieur Le Maire remercie Madame BOUVIER, Messieurs COCQUELET et DE AMORIN pour l'excellent travail effectué à la préparation de ce budget.

- **16/2016 : Délibération fixant le montant du loyer du tennis.**

Sachant que dans son bail fixé à trois ans, le club de tennis s'engage à prendre en charge une partie des travaux de maintenance, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de garder un loyer de location de 1 000 € par an, le même que celui de l'année 2016.

***Il est proposé au vote.***

**POUR : 12                    CONTRE : 0            ABSTENTION : 0**

**ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

- **17/2016 : Délibération fixant le montant du loyer de la chasse.**

Il est proposé une augmentation de 100 € du loyer de la « Société de Chasse » pour l'année 2017.

Ce loyer s'élèvera à 6 600 € pour l'année 2017.

***Il est procédé au vote.***

**POUR : 12                    CONTRE : 0            ABSTENTION : 0**

**ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

***- Informations diverses :***

- **Subventions aux Associations pour l'année 2017 :**

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT
CCAS	3 000 €
ADMR	500 €
CAVAM	800 €
COOPERATIVE SCOLAIRE DU COLLEGE	315 €
COOPERATIVE SCOLAIRE DE VILLERS-ALLERAND MONTCHENOT	800 €
ECOLE DE MUSIQUE	300 €
LA RECRE	700 €
MONTVILLERS	1 000 €
PREVENTION ROUTIERE	100 €
TENNIS CLUB	400 €
RÉSERVE	585,00 €

**Informations diverses :**

Monsieur JACQUINET prend la parole. VEOLIA a terminé les travaux qui lui ont été confiés, hormis un compteur qui n'est pas alimenté (au niveau de chez Monsieur PREVOT). C'est un oubli de leur part qu'il est prévu de réparer. Le gravillonnage de la chaussée est à refaire en partie. Notre maître d'œuvre, la GNAT, suit le bon déroulement de la fin des travaux.

Monsieur WEILER informe les membres du Conseil que le projet de la SNCF de préserver du tunnel de Germaine en cas de grosse pluie est en évolution. Le Parc Régional de la Montagne de Reims a rappelé par courrier que cette forêt est classée à l'UNESCO et attend le label « forêt d'exception ». Une réunion est prévue le 5 Avril. Bernard Weiler représentera le point de vue du Conseil municipal.

Monsieur BAN informe les membres du Conseil qu'en ce qui concerne le marché public pour l'atelier municipal, les courriers aux entreprises qui n'ont pas été retenues sur ce marché, leurs seront adressés dans quelques jours, ainsi qu'un courrier aux attributaires.

***Plus personne ne souhaitant la parole, la séance est levée 22 h 30.***